



*Secrétariat Général*

**Conférence des Ministres de la CEEAC sur le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale et la transformation structurelle de l'Economie des ressources naturelles**  
**Kinshasa, 27-30 octobre 2014**

**THEME : DIPLOMATIE-INTEGRATION-GOUVERNANCE ET NOUVELLE ECONOMIE DU BOIS**

**NOTE D'ORIENTATION**

**1. Contexte et justification**

L'une des caractéristiques de l'Afrique centrale est son potentiel en ressources naturelles. En effet, la sous-région dispose du premier réseau hydrographique d'Afrique, des forêts du Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical après l'Amazonie d'une superficie de près de 300 000 000 ha, d'importants gisements du pétrole off shore et on shore et d'importantes réserves de minerais y incluant le coltan dont 85% des réserves mondiales.

L'exploitation économique des industries extractives (pétroles, minerais et gaz) est à la base de la croissance économique actuelle de la sous-région. Selon les institutions financières internationales, comme la Banque Africaine de Développement (BAD), cette croissance est estimée à au moins 6%. Selon la même source, cette tendance devrait se maintenir voire croître dans les prochaines années. Seulement bien que dynamique, celle-ci n'est pas inclusive et ne crée pas d'emplois. La solution proposée par la BAD pour résoudre ce paradoxe est la diversification et la transformation structurelle des économies de la sous-région, notamment l'économie des ressources naturelles.

Conscient de cette situation paradoxale, le Secrétariat général de la CEEAC a mis en place trois outils pour contribuer à la diversification de l'économie de l'Afrique Centrale et une croissance inclusive à travers la création de plus d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces outils sont : le Système de l'Economie Verte en Afrique Centrale, le Système de l'Economie de l'Artisanat et des Petites Entreprises et le Système de l'Economie des Savoir-Faire Traditionnels.

Concernant le Système de l'Economie Verte en Afrique Centrale, il représente à la fois une vision, un outil et une approche pluridisciplinaire et multisectorielle visant à concilier la gestion des ressources naturelles et le développement socio-économique des Etats, le développement des entreprises, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations. Il constitue aussi l'outil d'opérationnalisation du développement durable en Afrique Centrale dans l'esprit des résultats de la Conférence de Rio + 20.

Initié en 2010 au Secrétariat général de la Communauté, ce système a déjà été approuvé en mai 2012 à Brazzaville par les Ministres de la CEEAC en charge de l'économie forestière, du développement

durable et des ressources naturelles. Il est structuré autour de plusieurs piliers dont le pilier politique, le pilier institutionnel, le pilier recherche et formation et le pilier financier.

Le pilier financier de ce système est représenté par le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC), fruit d'une collaboration entre la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et la CEEAC. Le texte portant sa création était adopté par les Ministres en charge des ressources naturelles et du développement durable, les Experts des Ministres de la CEEAC en charge des Affaires Etrangères et de la Coopération et les Experts des Ministères de la Communauté en charge de l'Economie et des Finances, respectivement en mai 2012, août 2012 et en juillet 2013 à Brazzaville.

Le FEVAC vise à financer la transformation structurelle du système de l'économie des ressources naturelles hors pétrole et hors minerais de l'Afrique centrale à travers la mise en œuvre des programmes inhérents principalement à deux systèmes : le Système de l'Economie Verte en Afrique centrale et le Système de l'Economie des Savoir-Faire Traditionnels.

Parmi les programmes inhérents au système de l'économie verte en Afrique, au moins dix ont été adoptés par les Etats. Parmi ceux-ci figurent dont le Programme de Développement de l'Economie du bois en Afrique Centrale, le Programme de Développement de l'Economie de l'Hydroélectricité en Afrique Centrale, le Programme de Développement de l'Economie solaire, le Programme de Développement de l'Economie de l'Eau, le Programme de Développement de l'Economie des Déchets et de l'Assainissement, le Programme de Développement de l'Economie des Aires Protégées et le Programme de l'Economie des Produits Forestiers Non Ligneux.

Le choix d'au moins dix programmes vise à ce que chaque Etat membre de la Communauté soit leader d'au moins un programme et abrite aussi bien l'Unité de Gestion du Programme Sectoriel (UGPS), un outil de promotion (un salon ou un forum) et un établissement sous-régional de recherche et de formation de la thématique (ex : école sous régionale d'écotourisme ou école sous-régionale sur l'économie de l'hydroélectricité).

Pour finaliser le processus de mise en place du Système de l'Economie verte en Afrique Centrale et du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale, le Secrétariat général de la CEEAC en collaboration avec le Gouvernement de la République du Congo, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), décident d'organiser la Conférence des Ministres de la CEEAC en charge de l'Economie et des Finances, Affaires Etrangères et de la Coopération, des Forêts et de l'Environnement, sur le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale et la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles. Le thème choisi est : DIPLOMATIE, INTEGRATION-GOUVERNANCE ET NOUVELLE ECONOMIE DU BOIS.

Aussi la Conférence abordera t-elle, l'économie du bois en guise d'exemple de l'économie des ressources naturelles hors pétrole et hors minerais. Ceci à travers l'examen des questions liées aux nouvelles exigences des marchés du bois à l'instar du processus FLEGT, notamment le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) et les Accords de Partenariat Volontaire/FLEGT (Applications des Règlements Forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux), le US Lacey Act, le Australian illegal logging Prohibition Act, le développement de l'artisanat et des PME de la filière du bois et le développement des marchés domestiques, du marché sous-régional et régional du bois.

Le choix de l'économie du bois, comme premier axe de la diversification de l'économie hors pétrole et hors minerais, est justifié par plusieurs raisons :

- L'économie du bois est un segment important de l'économie verte sur le plan socio économique ;
- le bois est une matière première abondante dont la gestion durable reste un défi majeur à relever en Afrique Centrale ;
- le bois, de par ses essences précieuses dans le monde entier, est une identité de l'Afrique Centrale et constitue un avantage comparatif pour les Etats membres de la CEEAC ;
- le bois illustre le paradoxe de la sous-région : la sous-région est riche en bois, mais elle importe les quantités importantes des produits dérivés du bois ;

- le bois était le premier produit d'exportation avant le développement des industries extractives ;
- le secteur bois est le deuxième employeur après la fonction publique dans plusieurs pays de la sous-région ;
- une forte demande en produits dérivés du bois existe au niveau national, sous-régional, continental et international ;
- l'implication des artisans ou Très Petites Entreprises (TPE) et plusieurs Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les filières de bois de l'amont jusqu'à l'aval depuis plusieurs années demeure peu connue ;
- l'existence de nouveaux marchés du bois, notamment dans les pays émergents ainsi que l'introduction de nouvelles exigences sur certains marchés du bois ;
- l'existence dans toute la sous-région d'une forte volonté à aller vers la transformation plus poussée, la commercialisation et l'exportation des produits dérivés du bois.

Ces assises s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du programme Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC V), fruit de la coopération CEEAC-Union Européenne relatif au Programme Indicatif Régional 10<sup>ème</sup> FED, Environnement et gestion des ressources naturelles.

Les résultats obtenus à l'issue de la Conférence interministérielle seront transmis à la 16<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC prévue en novembre 2014.

## 2. Objectifs

L'objectif général de la Conférence est de discuter de la transformation structurelle du Système de l'Economie des Ressources Naturelles en général et celle du Système de l'Economie du Bois en particulier et d'adopter le texte final du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC), outil de développement et de promotion du Système de l'Economie Verte en Afrique Centrale (SEVAC).

De façon spécifique, la Conférence interministérielle vise les objectifs suivants :

- Adopter le texte final portant création du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale et la feuille de route jusqu'à son lancement ;
- Discuter de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles de l'Afrique Centrale hors pétrole et hors minerais ;
- Discuter de la place de la gouvernance, l'intégration et la diplomatie dans la transformation structurelle du Système de l'Economie du Bois en Afrique Centrale ;
- Discuter du développement des conditions de mise en place et de la mise en œuvre d'une diplomatie des ressources naturelles en général et de la diplomatie du bois en particulier ;
- Discuter des nouvelles exigences (RBUE, US Lacey Act, Australina illegal Logging Prohibition Act) des marchés du bois, des opportunités (APV et CITES) pour y faire face et des orientations pour accélérer la mise en œuvre de ces opportunités dans les Etats;
- Adopter le fonctionnement des programmes sectoriels et stratégiques de développement de l'économie verte, leur localisation et les outils de leur promotion dans les Etats membres.

## 3. Résultats

La Conférence vise à atteindre les résultats suivants :

- Le texte final portant création du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale et la feuille de route jusqu'à son lancement est adopté ;
- La vision de la CEEAC sur la diversification et de la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles de l'Afrique Centrale hors pétrole et hors minerais est adoptée ;
- La place de la gouvernance, l'intégration et la diplomatie dans la transformation structurelle du Système de l'Economie du Bois en Afrique Centrale est discutée et adoptée ;
- La stratégie de développement et de promotion des marchés et des PME de la filière bois en Afrique Centrale est adoptée ;

- Les opportunités pour faire face aux nouvelles exigences des marchés du bois sont examinés et les orientations à impulser pour accélérer la mise en œuvre de l'APV-FLEGT dans les Etats sont formulées sur la base d'une compréhension commune et partagée entre l'Union Européenne et les Etats membres de la CEEAC ;
- La vision, l'approche de la CEEAC et les outils sur le fonctionnement des programmes sectoriels et stratégiques de développement de l'économie verte, leur localisation et les outils de leur promotion dans les Etats membres est adoptée ;
- La Conférence interministérielle de la CEEAC sur l'économie des ressources naturelles de l'Afrique Centrale est institutionnalisée ;

#### **4. Déroulement**

D'une durée de quatre jours, la Conférence interministérielle aura lieu à Brazzaville et sera structurée autour de deux segments : le segment technique ou segment des experts d'une durée de 3 jours et le segment de haut niveau ou segment ministériel d'une durée d'un jour.

Le segment technique ou segment des experts se tiendra du 3 au 6 novembre 2014. Les experts seront repartis dans six groupes de travail :

Groupe 1 : Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (texte, statut, Règlement Intérieur, Manuel des procédures, contributions des Etats, condition d'éligibilité, place des bailleurs de fonds, place des autres contributeurs, etc.) et feuille de route

Groupe 2 : Développement des marchés (domestiques, sous-régional et continental) et de l'artisanat et des PME de bois face à la gouvernance forestière, les processus de certification, de l'APV-FLEGT et du Règlement Bois de l'Union Européenne ;

Groupe 3 : Place et rôle de la diplomatie, l'intégration et la gouvernance le développement de la nouvelle économie du bois

Groupe 4 : Examen des outils (vision, mission, statuts, règlement intérieur et manuel des procédures) du fonctionnement des unités de gestion des programmes sectoriels et des outils de promotion de l'économie verte en Afrique centrale ;

Groupe 5 : Examen des nouvelles exigences des marchés du bois (RBUE, US Lacey Act, Australian illegal Logging Prohibition Act) et des mesures pour booster la mise en œuvre des opportunités d'y faire face à l'instar de l'APV-FLEGT;

Groupe 6 : Examen de la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles en Afrique Centrale : politique, cadre institutionnel sous régional à valeur ajoutée, cadre juridique et réglementaire, nouveau tissu de l'artisanat et des PME, Infrastructure (zone de production, zone de commercialisation et de distribution, établissement de formation et de recherche, etc.), fiscalité, intégration, produits à avantage comparatif en lien avec la chaîne de valeur mondiale, etc.

Le segment des ministres ou segment de haut niveau se tiendra le 6 novembre 2014 pour adopter les dossiers proposés par les experts.

#### **5. Participants**

Participeront à cette conférence interministérielle :

- les Ministres des dix Etats membres de la CEEAC en charge forêts et des ressources naturelles, des petites et moyennes entreprises, des affaires étrangères et de la coopération, de l'économie des finances ;

- le Secrétaire Général de la CEEAC ;
- le Président de la Commission de la CEMAC ;
- le Commissaire Européen au Développement ;
- les Responsables et experts des institutions spécialisées de la CEEAC et des autres organisations sous-régionales en charge des ressources naturelles (ADIE, CICOS, COMIFAC, COREP, OCFSA, PEAC, RAPAC) ;
- les Partenaires Techniques et Financiers (Banque Mondiale, FAO, CEA, WWF, UICN, WCS, USAID, FIDA, BAD, PFBC, GIZ, etc.) intervenant dans les ressources naturelles en Afrique Centrale ;
- le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;
- les Chefs de Délégation de l'Union Européenne en Afrique Centrale ;
- les institutions sous-régionales et programmes impliquées dans l'économie verte : REACEV, ROSCEVAC, CEFDHAC, REJEFAC, REFADD, GEAC, ... etc.
- les institutions de recherche : CIRAD, IRD, CIFOR, ICRAF ;
- les experts des Ministères des dix Etats membres concernés ;
- les experts de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)
- les experts en charge des ressources naturelles et d'économie dans les Délégations de l'Union Européenne en Afrique Centrale ;
- les représentants des artisans et des petites entreprises de la filière bois;
- les experts de l'Union Européenne